

TABLEAU 2. CHANGEMENTS DE STATUT DES PRODUITS DE PROTECTION DES PLANTES (PPP) INTRODUIITS EN GRANDE-BRETAGNE DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2025

Substance active	Substance clé*	Statut de la substance active	Date de publication / d'entrée en application	Expiration de l'approbation	Lien
2-phénylphénol		retrait de l'approbation de la substance active	31/01/2025	31/12/2024	lien
8-hydroxyquinoline		retrait de l'approbation de la substance active	31/01/2025	31/12/2024	lien
azimsulfuron		retrait de l'approbation de la substance active	31/01/2025	31/12/2024	lien
Candida oleophila souche O		retrait de l'approbation de la substance active	31/01/2025	31/12/2024	lien
fluquinconazole		retrait de l'approbation de la substance active	31/01/2025	31/12/2024	lien
métaflumizone	X	retrait de l'approbation de la substance active	31/01/2025	31/12/2024	lien
oxyfluorène		retrait de l'approbation de la substance active	31/01/2025	31/12/2024	lien
Paecilomyces fumosoroseus souche Fe9901		retrait de l'approbation de la substance active	31/01/2025	31/12/2024	lien
terbuthylazine		retrait de l'approbation de la substance active	31/01/2025	31/12/2024	lien
glyphosate	X	extension de la période d'approbation	31/03/2025	15/12/2026	lien

(*) Les substances actives clés sont celles qui sont utilisées/homologuées dans un ou plusieurs pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) sur des cultures horticoles fréquemment exportées au niveau régional ou international.



Cette publication a été développée par le programme Fit For Market Plus mis en œuvre par le COLEAD dans le cadre de la Coopération au Développement entre l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), et l'Union européenne (UE).

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'UE et de l'OEACP. Son contenu relève de la seule responsabilité du COLEAD et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'UE ou de l'OEACP.